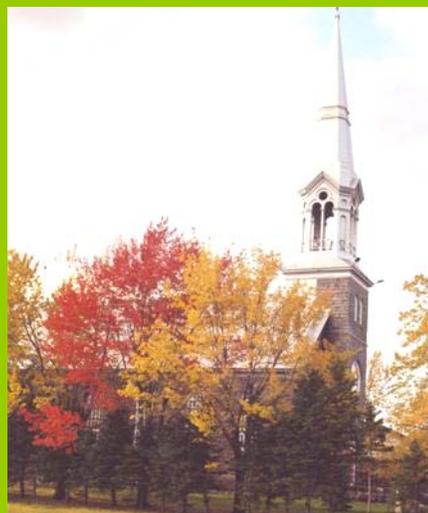




CONSEIL
DE QUARTIER

PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER DE VAL-BÉLAIR



Décembre 2007

Division de la gestion du territoire

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| 1. INTRODUCTION..... | 1 |
| 1.1 Le contenu du Plan directeur de quartier | 1 |
| 1.2 La connaissance du quartier..... | 1 |
| 1.3 L'adoption des orientations et des objectifs..... | 2 |
| 1.4 L'adoption du plan d'action et l'élaboration d'un plan image | 2 |
| 1.5 La mise en œuvre du plan d'action et son suivi | 2 |
| 2. LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DU QUARTIER | 3 |
| 3. L'HISTORIQUE DU QUARTIER | 3 |
| 3.1 L'historique sur le plan de l'administration municipale | 3 |
| 3.2 L'historique sur le plan de l'occupation territoriale..... | 4 |
| 4. LA POPULATION DU QUARTIER..... | 6 |
| 5. LE RÉSUMÉ DES CONSTATS..... | 7 |
| 5.1 Habitations et commerces..... | 7 |
| 5.1.1 <i>Constats généraux</i> | 7 |
| 5.1.2 <i>Constats spécifiques</i> | 8 |
| 5.2 Environnement, loisirs et vie communautaire..... | 9 |
| 5.2.1 <i>Constats généraux</i> | 9 |
| 5.2.2 <i>Constats spécifiques</i> | 9 |
| 5.3 Circulation et transport | 9 |
| 5.3.1 <i>Constats généraux</i> | 9 |
| 5.3.2 <i>Constats spécifiques</i> | 9 |
| 6. LA PLANIFICATION DU QUARTIER | 10 |
| 6.1 Les orientations..... | 10 |
| 6.2 Les objectifs et les actions..... | 10 |
| 6.3 Les interventions prioritaires..... | 16 |
| 6.3.1 <i>Le boulevard Pie-XI</i> | 16 |
| 6.3.2 <i>L'environnement, les arbres et les parcs</i> | 18 |
| 6.3.3 <i>La sécurité des résidents et la circulation dans les secteurs résidentiels</i> | 20 |
| 7. LES PROCHAINES ÉTAPES À RÉALISER..... | 21 |
| 8. BIBLIOGRAPHIE | 22 |
| Annexe 1 : Carte de l'utilisation du sol dans le quartier de Val-Bélair..... | 23 |
| Annexe 2 : Carte de l'année de construction des bâtiments dans le quartier de Val-Bélair..... | 25 |

1. INTRODUCTION

La réalisation du Plan directeur du quartier de Val-Bélair s'inscrit dans les intentions du plan d'action découlant du plan d'affaires de l'Arrondissement Laurentien et dans les travaux d'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec (PDAD).

À la suite de la création de la nouvelle Ville de Québec en 2002, deux exercices majeurs de planification ont été mis de l'avant : le plan stratégique de la Ville de Québec et le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD). Nous avons également tenu compte des énoncés contenus dans le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Val-Bélair, adopté en 1988.

1.1 Le contenu du Plan directeur de quartier

Le Plan directeur de quartier est un instrument de planification et de gestion de l'évolution d'un quartier. Ce document est une réalisation de la Division de la gestion du territoire, de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement Laurentien et du conseil de quartier de Val-Bélair. Il résulte aussi de plusieurs rencontres de consultation avec la population. Cette approche flexible et démocratique vise à améliorer la qualité de vie dans les quartiers, à gérer la croissance du milieu et à établir une cohérence dans la prise de décisions.

Le Plan directeur de quartier est un cadre de référence pour l'administration municipale afin d'orienter ses décisions en fonction des intérêts du milieu et des orientations générales de la Ville de Québec relativement au quartier de Val-Bélair. Il comprend l'analyse du milieu, avec ses potentiels et ses problématiques, et en fait ressortir les principaux enjeux. Il inclut également les orientations thématiques et divers objectifs à privilégier pour le quartier. Rattaché au plan directeur, le plan d'action présente les projets qui constituent la concrétisation des orientations. Celui-ci devient en quelque sorte un tableau de bord pour l'administration municipale.

1.2 La connaissance du quartier

Cette première phase s'est effectuée avec le personnel des différentes unités de la Ville, les résidants et le conseil de quartier. Une recherche bibliographique exhaustive s'est tenue de janvier à avril 2007. Nous avons ainsi recueilli une quantité appréciable de renseignements statistiques et historiques.

Au cours de février 2007, un sondage a été distribué à l'ensemble de la population, de même qu'une invitation à une séance de remue-méninges pour identifier les

points forts du quartier ainsi que les principaux aspects à améliorer. Environ 10 personnes ont participé à la rencontre alors que le sondage a été rempli par 85 personnes qui l'ont retourné par télécopieur, par la poste ou en personne. Un autre questionnaire a permis de recueillir les commentaires des membres du conseil de quartier, de certains employés cadres de l'Arrondissement Laurentien ainsi que de citoyens qui ont exprimé leur vision du quartier de façon plus détaillée. En tout, 16 personnes ont rempli ce questionnaire.



1.3 L'adoption des orientations et des objectifs

Les orientations et les objectifs découlent du diagnostic général. Ils traduisent la vision commune que la Ville et les citoyens adoptent envers le développement du quartier. Ce travail permet aussi de dégager des pistes de solution qui seront traduites en projets d'interventions. Cette étape de consultation publique s'est tenue en juin 2007. Le conseil de quartier y a présenté le constat, le diagnostic et un projet d'orientations et d'objectifs. Les personnes présentes ont très bien accueilli le projet et leurs commentaires ont permis de le bonifier.

1.4 L'adoption du plan d'action et l'élaboration d'un plan image

Le plan d'action transpose les orientations et les objectifs en projets concrets sur le territoire. Ce plan d'action, présenté pour consultation à la population le 17 octobre dernier, est inclus dans le présent document.

Une fois le plan directeur adopté, le plan d'action sera détaillé en précisant la planification, les responsables et les coûts des projets. Un plan-image sera également élaboré pour présenter de manière graphique la localisation des actions prioritaires sur le territoire.

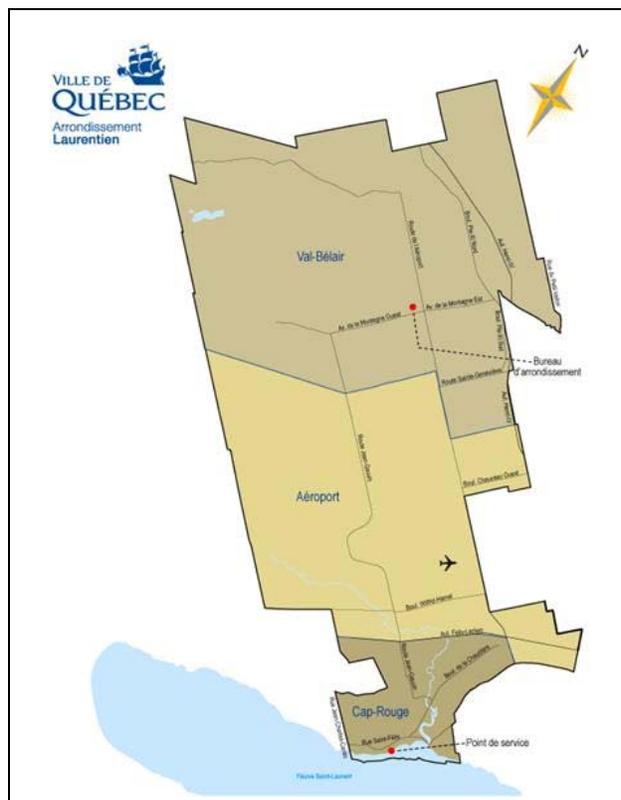
1.5 La mise en œuvre du plan d'action et son suivi

La liste des projets, les interventions et les gestes du plan d'action sont sous la coordination de la Ville. Celle-ci assure le suivi de la réalisation des actions de sorte que les projets demeurent fidèles au Plan directeur.

2. LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DU QUARTIER

Le quartier de Val-Bélair comprend la totalité du territoire de l'ancienne ville de Val-Bélair et le secteur sud de la route Sainte-Geneviève qui faisait partie de la ville de Québec avant le regroupement municipal. La limite sud du quartier est vis-à-vis l'extrémité ouest du rang Sainte-Anne.

Le quartier partage des limites communes avec les municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de Shannon. Le secteur situé au nord est la propriété du ministère de la Défense nationale et est occupé par la base des Forces canadiennes de la Garnison Valcartier. Ce territoire s'étend sur 500 hectares répartis au nord du chemin de Bélair et 300 hectares localisés à l'est de l'autoroute Henri-IV et au nord de la rue de Montolieu.



3. L'HISTORIQUE DU QUARTIER

Pour les fins de cet exercice de planification, l'histoire du quartier se présente sous deux aspects : un relié à l'administration municipale et l'autre relatif à l'occupation territoriale.

3.1 L'historique sur le plan de l'administration municipale

Le territoire est en partie issu de la seigneurie de Bélair, concédée à Guillaume Bonhomme en 1682 et à celle de la seigneurie de Gaudarville, concédée en 1652. L'ancienne municipalité de Val-Saint-Michel est davantage issue de la seigneurie de Saint-Gabriel.

La création de la paroisse de Saint-Gérard-Majella remonte, quant à elle, à 1906, détachée de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette. En 1909, la municipalité de Saint-Gérard-Majella fut érigée civilement. En 1933, la municipalité de Val-Saint-Michel est créée à même Saint-Gérard-Majella afin de régler des

conflits liés aux taxes municipales entre les villégiateurs saisonniers et les résidents établis au sud de la municipalité.

En 1965, la municipalité de Saint-Gérard-Majella obtient son statut de ville et prend le nom de Bélair. Puis, en 1974, une fusion regroupe à nouveau Bélair et Val-Saint-Michel formant ainsi Val-Bélair.

En janvier 2002, c'est le début de l'entrée en vigueur de la création de la nouvelle Ville de Québec regroupant Val-Bélair et 12 autres municipalités de l'ancienne Communauté urbaine de Québec.

En 2003, la nouvelle Ville de Québec définit les limites des quartiers selon la politique de consultation publique, rendant ainsi possible la création du conseil de quartier de Val-Bélair, en 2004. Le territoire de ce quartier couvre la totalité de l'ancienne ville de Val-Bélair et une partie de l'ancienne ville de Québec, soit les habitations et l'équivalent d'un rang (1,5 km) au sud de la route Sainte-Geneviève. Ce dernier faisait partie de la paroisse de Saint-Ambroise et prend le nom de Neufchâtel en 1963. En 1971, Neufchâtel fusionne avec Québec.

3.2 L'historique sur le plan de l'occupation territoriale

L'occupation du territoire s'est longtemps bâtie le long des routes principales, sur le boulevard Pie-XI et les avenues de la Montagne et de l'Amiral. Ainsi, les vastes terres forestières et agricoles situées de part et d'autre du boulevard Pie-XI de même que celles au nord, sur le chemin de Bélair, fournissent de l'emploi à la population.

À partir de 1930, la villégiature se développe dans l'ancienne ville de Val-Saint-Michel.

Entre les années 1970 et 1980, les premiers lotissements apparaissent, créant des



secteurs plus homogènes, par exemple celui situé entre les rues de Coleraine et de Calcutta (1), celui situé entre les rues d'Édimbourg, de l'Everest et Éliot (2) et entre les rues d'Italie et Iberville (3). D'autres secteurs, comme les rues du Groenland (4) et celles situées entre les rues du Grand-Bourg et Gaboury (5) datent de la même époque.

Durant les années 1980 et 1990, on assiste à la construction des secteurs au nord de la rue du Centaure (6) entre les rues d'Europe et de l'Équinoxe (7).



Les secteurs les plus récents construits sont ceux autour du terrain de golf (8), l'ouest de la rue de l'Etna (9), la rue Constantin (10) et au nord de l'avenue de l'Amiral près des rues des Cornouillers et du Candélabre (11).



Les prochains secteurs à développer se situent entre les avenues de l'Amiral et de la Montagne Est.

De vastes secteurs situés à l'ouest de la route de l'Aéroport demeureront encore longtemps à vocation forestière tandis que le secteur au sud de la route Sainte-Geneviève fait partie de la zone agricole permanente.

4. LA POPULATION DU QUARTIER

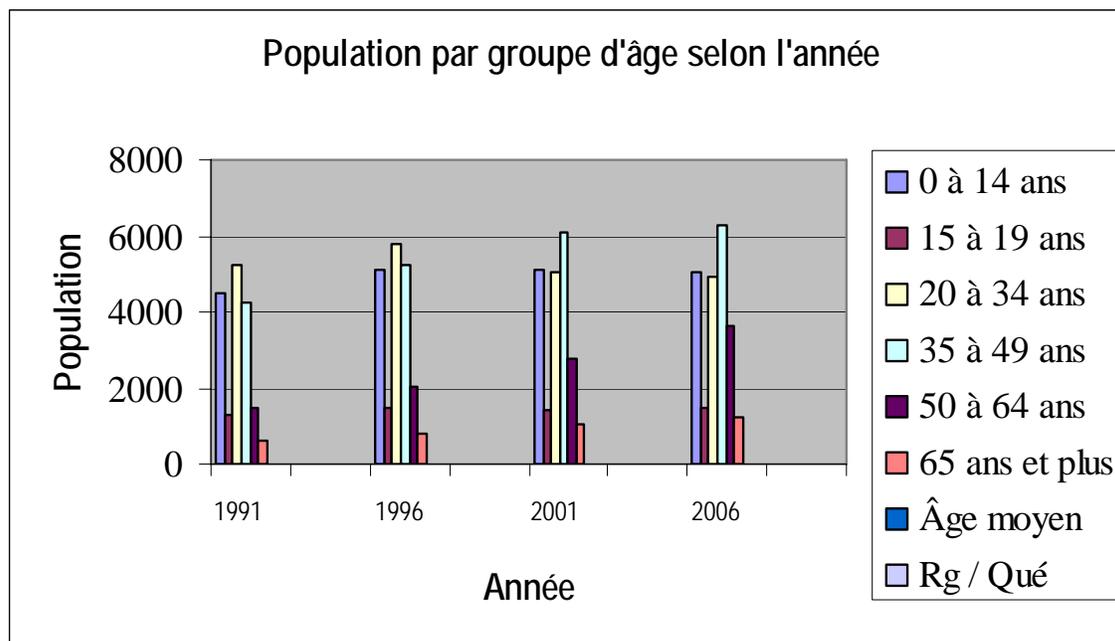
En 2006, le quartier de Val-Bélair est le 3^e quartier le plus peuplé de la ville de Québec (22 625 habitants) et le quartier avec l'âge moyen le plus bas (avec une moyenne d'âge de 33,5 ans.)

| Quartier de Val-Bélair | 1991 | % | 1996 | % | 2001 | % | 2006 | % |
|---------------------------------------|-------|---------|-------|---------|-------|---------|-------|---------|
| Population totale | 17365 | 100,00% | 20390 | 100,00% | 21555 | 100,00% | 22625 | 100,00% |
| 0 à 14 ans | 4505 | 25,94% | 5090 | 24,96% | 5110 | 23,71% | 5030 | 22,23% |
| 15 à 19 ans | 1280 | 7,37% | 1460 | 7,16% | 1425 | 6,61% | 1475 | 6,52% |
| 20 à 34 ans | 5240 | 30,18% | 5770 | 28,30% | 5070 | 23,52% | 4950 | 21,88% |
| 35 à 49 ans | 4250 | 24,47% | 5245 | 25,72% | 6100 | 28,30% | 6255 | 27,65% |
| 50 à 64 ans | 1475 | 8,49% | 2055 | 10,08% | 2795 | 12,97% | 3655 | 16,15% |
| 65 ans et plus | 620 | 3,57% | 775 | 3,80% | 1050 | 4,87% | 1260 | 5,57% |
| Âge moyen | 28,8 | | 29,7 | | 31,7 | | 33,5 | |
| Rang sur les 35 quartiers (âge moyen) | 2 | | 1 | | 1 | | 1 | |

| Ville de Québec | 1991 | % | 1996 | % | 2001 | % | 2006 | % |
|--------------------------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|
| Population totale | 461895 | 100,00% | 473570 | 100,00% | 476330 | 100,00% | 491140 | 100,00% |
| 0 à 14 ans | 77180 | 16,71% | 75220 | 15,88% | 69875 | 14,67% | 66925 | 13,63% |
| 15 à 19 ans | 30475 | 6,60% | 31085 | 6,56% | 27525 | 5,78% | 27250 | 5,55% |
| 20 à 34 ans | 119880 | 25,95% | 108970 | 23,01% | 99445 | 20,88% | 102490 | 20,87% |
| 35 à 49 ans | 110440 | 23,91% | 119110 | 25,15% | 117790 | 24,73% | 107455 | 21,88% |
| 50 à 64 ans | 69250 | 14,99% | 77435 | 16,35% | 91620 | 19,23% | 107675 | 21,92% |
| 65 ans et plus | 54660 | 11,83% | 61745 | 13,04% | 70065 | 14,71% | 79340 | 16,15% |
| Âge moyen | 36,6 | | 37,9 | | 39,8 | | 41,4 | |



Avec 1 840 jeunes âgés de 10 à 14 ans en 2006, le quartier de Val-Bélair est le quartier où cette tranche d'âge est la plus représentée par rapport à l'ensemble des quartiers de la ville de Québec. Il arrive 3^e dans la catégorie des 15-19 ans avec 1475 jeunes.



5. LE RÉSUMÉ DES CONSTATS

Les sections suivantes présentent un résumé des principaux constats que les analyses, sondages et consultations ont permis de faire ressortir. Cette étape mène à l'élaboration du plan d'action. Des constats généraux ainsi que des constats plus spécifiques sont résumés pour chacun des trois thèmes retenus : (1) Habitations et commerces. (2) Environnement, loisirs et vie communautaire et (3) Circulation et transport.

5.1 Habitations et commerces

5.1.1 Constats généraux

- La proximité de la nature, l'accessibilité physique et économique;
- Les nouveaux développements et la présence de jeunes familles;
- Une qualité de l'habitation et de l'affichage commercial appréciable dans son ensemble.

Les lieux ou bâtiments jugés les plus importants :

- La Base de plein air La Découverte, le centre commercial Pie-XI / Industrielle, le boulevard Pie-XI, le parc de La Chanterelle, le bureau d'arrondissement, le parc Belleau et les églises.



5.1.2 Constats spécifiques

- L'aménagement urbain et l'aspect général du quartier sont jugés satisfaisants.

Améliorations sur le milieu bâti à apporter

- Un respect des normes architecturales et la venue de programmes de rénovation;
- Une architecture répétitive dans certains secteurs (Etna, Émersion et Équinoxe);
- Des bâtiments désaffectés ou en mauvais état (coin de l'Amiral/de l'Aéroport, ancienne quincaillerie Carrier);
- Une préoccupation pour un développement résidentiel harmonieux, en conservant la qualité des habitations et des aménagements et en tenant compte de la présence de nouvelles jeunes familles.

Secteurs commerciaux :

- Une dispersion des commerces, viser une plus grande concentration pour limiter l'usage des voitures;
- Un manque de certains types de commerces;
- Rendre les secteurs commerciaux plus attrayants.



5.2 Environnement, loisirs et vie communautaire

5.2.1 Constats généraux



- La plupart des répondants apprécient le cadre de vie agréable, la tranquillité et la proximité avec la nature (la campagne en ville);
 - Des services de qualité (collecte des ordures et recyclage, nettoyage des rues);
 - Un quartier propre, des espaces publics de qualité et bien répartis;
 - Une offre adéquate d'activités culturelles et de loisir;
- 35 % des répondants soulignent un problème de bruit et considèrent comme inadéquat le service de déneigement dans certains secteurs.

5.2.2 Constats spécifiques

- L'abondance et la proximité de la nature constituent des atouts importants qui doivent être conservés et mis en valeur;
- Une meilleure diversité d'activités et des nouveaux services afin d'étoffer l'offre aux résidents;
- Une diversité d'équipements répondant mieux aux besoins et désirs des résidents;
- Une demande pour une présence policière accrue et diverses mesures afin d'améliorer le sentiment de sécurité.

5.3 Circulation et transport

5.3.1 Constats généraux

- La qualité des voies publiques est jugée convenable.
- Une demande pour une amélioration de la sécurité routière, piétonne et à vélo et une meilleure fluidité de la circulation.
- Le transport en commun est jugé approprié aux heures de pointe et sur les artères principales, mais ne répond pas aux besoins en dehors de ces balises.

5.3.2 Constats spécifiques

- Un réseau routier jugé convenable et bien entretenu.
- Demande d'amélioration sur la fluidité, l'aménagement de certaines rues et une réduction de la vitesse des véhicules.

- La sécurité piétonne est à améliorer (38 % des répondants ou participants aux consultations).
- Un réseau cyclable adéquat et efficace. Les améliorations suggérées : sécuriser les pistes le long des axes de circulation, une meilleure présence policière à vélo et créer de nouveaux liens avec l'extérieur du quartier.
- Des espaces de stationnement suffisants (améliorations possibles autour des zones commerciales et sur l'emprise des pistes cyclables).

6. LA PLANIFICATION DU QUARTIER

Le Plan directeur contient des orientations, des objectifs et des actions élaborés sur la base des constats et des consultations. Il guidera les interventions sur le territoire du quartier.

6.1 Les orientations

Les sept orientations du Plan directeur du quartier de Val-Bélair répondent aux constats et aux enjeux qui résultent du diagnostic général. Elles sont les lignes de conduite que la Ville et le quartier adoptent en matière de développement.

Le Plan directeur contient des orientations, des objectifs et des actions élaborés sur la base des constats et des consultations. Elles guident les interventions sur le territoire.

Le libellé de l'orientation prend la forme de « l'expression d'un désir général » par rapport à un champ d'activités qui préoccupe le quartier. Dans le but de présenter les orientations sous une forme ordonnée et structurée, l'ensemble est regroupé sous trois thèmes :

- Habitations et commerces;
- Environnement, loisirs et vie communautaire;
- Circulation et transport.

6.2 Les objectifs et les actions

Les objectifs permettent de préciser les orientations. Les actions identifient les moyens pour atteindre ces objectifs.

Dans les prochaines pages, on trouve les 8 orientations, les 18 objectifs et les 45 actions dans un tableau qui constitue la partie principale du Plan directeur du quartier de Val-Bélair.

Lors de l'assemblée de consultation présentant le plan d'action, le conseil de quartier a pratiqué un exercice de priorisation avec les 34 personnes présentes. Le

tableau suivant identifie, en jaune, les actions prioritaires pour chaque thème. Par la suite, nous présentons de façon plus détaillée les actions prioritaires en indiquant en quoi elles répondent aux constats. Un document présentant l'ensemble des actions sera rédigé ultérieurement dans la phase de mise en œuvre du Plan directeur de quartier.

| Orientations | Objectifs | Actions |
|---|---|--|
| HABITATION ET COMMERCES | | |
| 1. Assurer une bonne gestion du cadre bâti passé, actuel et futur. | 1.1 Maintenir et encourager une bonne qualité de logements et d'habitations. | 1.1.1 Informer les propriétaires des programmes municipaux et gouvernementaux existants. 1.1.2 Inventorier et faire un suivi périodiquement sur la qualité des constructions afin d'obtenir un portrait de la situation. |
| | 1.2 Exercer une vigilance pour un développement harmonieux et équilibré du quartier. | 1.2.1 Mettre à jour le répertoire des bâtiments d'intérêt et protéger les bâtiments patrimoniaux. 1.2.2 Identifier les secteurs propices à l'habitation multifamiliale pour diverses clientèles. 1.2.3 Autoriser les habitations intergénérationnelles dans la plupart des zones résidentielles. |
| 2. Améliorer l'aspect des artères commerciales et principalement le boulevard Pie-XI. | 2.1 Améliorer l'affichage commercial. | 2.1.1 Informer les commerçants et intervenir, au besoin, sur l'affichage. 2.1.2 Soumettre l'affichage à des objectifs liés à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). |
| | 2.2 Améliorer l'aspect visuel et la propreté du boulevard Pie-XI aux entrées du quartier (Amiral, Industrielle, Montolieu). | 2.2.1 Préparer un plan d'action spécifique au boulevard Pie-XI. 2.2.2 Installer des colonnes <i>Morris</i> et nettoyer régulièrement les poteaux et lampadaires. |

 - Actions prioritaires

| Orientations | Objectifs | Actions |
|---|--|--|
| | 2.3 Améliorer les cours avant des immeubles bordant les artères commerciales. | 2.3.1 Inciter les commerçants et autres propriétaires à aménager leur cour avant avec plus d'arbres et de verdure. 2.3.2 Enlever les aménagements et installations inutiles. 2.3.3 Encourager la plantation d'arbres et la création d'aménagements paysagers sur le boulevard Pie-XI. |
| 3. Améliorer l'offre de certains types de commerces. | 3.1 Avec les intervenants en développement économique, favoriser la venue de certains commerces. | 3.1.1 Prévoir ou modifier le zonage afin que des petits commerces d'accommodations puissent desservir la population des secteurs résidentiels ou dans les résidences. 3.1.2 Proposer une analyse de marché pour l'implantation d'un marché public ponctuel. |
| ENVIRONNEMENT, LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE | | |
| 4. Mettre en valeur et protéger le cadre naturel, soit le couvert forestier et les cours d'eau. | 4.1 Poursuivre les efforts de mise en valeur environnementale du Mont Bélair. | 4.1.1 Identifier les espèces d'arbres et de fleurs d'intérêt à la Base de plein air La Découverte. 4.1.2 Favoriser une vigilance pour la protection des parcs, soit en signalant les secteurs érodés, dégradés ou pollués. |
| | 4.2 Favoriser des lotissements permettant la conservation et la plantation d'arbres. | 4.2.1 Revoir à la hausse les normes minimales de superficie des terrains dans les nouveaux lotissements. 4.2.2 Assurer la mise en application d'une réglementation harmonisée en matière de coupe et de plantation d'arbres. 4.2.3 Sensibiliser les propriétaires à l'importance de la présence des arbres sur leur terrain. |
| | 4.3 Protéger les secteurs forestiers d'intérêt sur les espaces non habités. | 4.3.1 Reconnaître, préserver et mettre en valeur les boisés présentant un intérêt écologique. |
| | 4.4 Minimiser les impacts occasionnés par les terrains vacants et en imposer l'entretien. | 4.4.1 Sensibiliser les résidents et les propriétaires des espaces vacants à l'entretien et au maintien de la propreté des lieux. |

| Orientations | Objectifs | Actions |
|---|--|--|
| | | <p>4.4.2 Identifier les contrevenants qui déchargent des rebuts, des matériaux et des végétaux divers, etc.</p> <p>4.4.3 Inventorier et nettoyer régulièrement les espaces vacants problématiques afin de ne pas encourager le déchargement sauvage.</p> <p>4.4.4 Analyser la possibilité d'interdire les blocs de béton brut devant les entrées des terrains vacants.</p> |
| | 4.5 Protéger et mettre en valeur les ruisseaux et la rivière Nelson. | <p>4.5.1 Identifier les zones de protection et aménager les rives contre l'érosion.</p> <p>4.5.2 Création de sentiers pédestres aux abords des cours d'eau.</p> <p>4.5.3 Sécuriser les abords des bassins de rétention.</p> |
| 5. Conserver un milieu de vie propice aux familles et aux différentes tranches d'âge de la population. | 5.1 Identifier les irritants dans le voisinage. | <p>5.1.1 Encadrer l'entreposage extérieur et les feux de foyers extérieurs.</p> <p>5.1.2 Voir à limiter ou optimiser l'éclairage public et commercial.</p> |
| | 5.2 Maintenir le sentiment de sécurité. | <p>5.2.1 Signaler et prévenir l'insécurité des résidents dans les parcs ou lors d'événements.</p> <p>5.2.2 Augmenter l'éclairage et la surveillance dans les parcs.</p> |
| 6. Maintenir et améliorer les équipements et créer un pôle d'activités culturelles, récréatives et sportives. | 6.1 Améliorer, entretenir et renouveler les équipements de culture, de loisir et de sports dans les parcs du quartier. | <p>6.1.1 Consulter le voisinage sur les besoins réels des utilisateurs afin de cibler les interventions.</p> <p>6.1.2 Favoriser les activités toute l'année à la Base de plein air La Découverte.</p> <p>6.1.3 Améliorer la signalisation des points d'intérêts du quartier.</p> <p>6.1.4 Améliorer l'offre d'activités pour les adolescents.</p> |

| Orientations | Objectifs | Actions |
|--|---|--|
| | 6.2 Maintenir et bonifier les acquis en matière de services culturels, de loisir et de sports. | 6.2.1 Continuer la révision périodique de l'inventaire des équipements et de l'offre de services en loisir et culture. |
| CIRCULATION ET TRANSPORTS | | |
| 7. Contrôler, faciliter et trouver des solutions aux secteurs et intersections problématiques. | 7.1 Analyser la problématique de la signalisation afin d'assurer la fluidité de la circulation. | <p>7.1.1 Maintenir un lien entre le conseil de quartier, la Division de la gestion du territoire et la Division du transport.</p> <p>7.1.2 Faire part à la Division du transport des points à analyser et communiquer les résultats aux résidents.</p> <p>7.1.3 Maintenir le conseil de quartier à l'écoute de la population concernant les observations des citoyens et créer, dans la mesure du possible, des comités liés à la sécurité routière.</p> |
| | 7.2 Augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes. | <p>7.2.1 Prolonger les trottoirs sur le boulevard Pie-XI.</p> <p>7.2.2 Prévoir des aménagements sécuritaires pour les piétons, notamment sur le boulevard Pie-XI et sur la route Sainte-Geneviève.</p> <p>7.2.3 Améliorer l'offre de pistes cyclables, en particulier les axes nord-sud de même que celles identifiées dans le Plan directeur des pistes cyclables.</p> |
| 8. Faciliter l'utilisation du transport en commun. | 8.1 Améliorer la desserte ainsi que les services connexes au transport en commun. | <p>8.1.1 Évaluer et promouvoir les stationnements incitatifs existants.</p> <p>8.1.2 Établir des liens d'information entre les divers intervenants afin de pouvoir proposer des améliorations sur le service.</p> <p>8.1.3 Promouvoir et améliorer l'utilisation du Taxi-Bus.</p> |

6.3 Les interventions prioritaires

À la suite de l'exercice de priorisation réalisé par les participants à la rencontre du 17 octobre 2007 et aux différentes consultations lors de l'ensemble du processus, il est possible d'identifier à l'intérieur des trois thèmes, des priorités d'intervention :

1. Le boulevard Pie-XI;
2. La protection et la plantation d'arbres;
3. La sécurité des résidents et la circulation dans les secteurs résidentiels.

6.3.1 Le boulevard Pie-XI

➤ Action 2.2.1 Préparer un plan d'action spécifique au boulevard Pie-XI.



Le boulevard Pie-XI constitue l'artère principale du quartier de Val-Bélaïr. Il dessert des secteurs résidentiels, sert de voie d'accès et de déplacement et regroupe la majorité de l'activité commerciale et institutionnelle. Maintenant, il constitue le pôle principal car l'ancien secteur de l'église de Saint-Gérard-Majella est beaucoup moins actif aujourd'hui.

Le boulevard Pie-XI existe depuis le début de l'occupation du territoire. Au fil des années, bon nombre de propriétés sont passées de résidentielles ou agricoles à un usage commercial sans une densité importante. Plusieurs résidences ont été converties en commerces en changeant légèrement l'architecture pour des résultats plus ou moins réussis.

Le secteur de l'ancienne municipalité de Val-Saint-Michel est encore perceptible par la présence de l'église et de quelques commerces.

Le boulevard Pie-XI reste le résultat de plusieurs actions ponctuelles sans vision d'ensemble. Maintenant que la population est plus importante, les résidents, de même que les gens d'affaires, désirent obtenir une artère commerciale structurée. Des rencontres ont eu lieu avec les gens d'affaires et le Centre local de développement afin de débiter une



réflexion sur la création de pôles commerciaux. Au lieu d'étirer l'offre commerciale sur une trop grande distance, il serait préférable de concentrer cet usage afin de favoriser une plus grande interaction entre les commerces et un partage éventuel de la clientèle et des aires de stationnement.

Le PDAD identifie quelques secteurs à titre commercial mixte. Pour le commerce de détail, par contre, il importe de mieux définir dans l'avenir quels secteurs seront davantage mis en valeur au niveau de l'aménagement.

Le boulevard Pie-XI est donc un lien routier important. La sécurité des piétons et des cyclistes se rendant aux écoles, à la bibliothèque et au centre sportif demeure un objectif à maintenir.

Avec le prolongement prochain de la rue des Affaires dans le parc industriel, le trafic risque de diminuer dans le secteur de l'intersection de l'avenue Industrielle.

L'arrivée éventuelle d'entreprises dans le parc industriel apportera probablement une clientèle supplémentaire pour les commerçants actuels.

Pour conclure, le boulevard Pie-XI nécessite un plan d'action spécifique qui dépasse largement le mandat exclusif du conseil de quartier considérant son importance sur les plans commercial et routier. Le conseil de quartier est prêt à participer, de même que la Division de la gestion du territoire. Mais il faudra plus qu'une simple action ponctuelle pour arriver à des résultats tangibles. Il faudra une action concertée et une mobilisation des services de la Ville et du milieu.

Les normes d'affichage seront aussi encadrées par le nouveau règlement harmonisé que la Ville prévoit adopter à court terme. Le conseil de quartier désire aussi que l'affichage fasse l'objet d'une approbation par le comité consultatif d'urbanisme par le biais d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (action 2.1.2) pour y bonifier les qualités graphiques et esthétiques.

➤ **Encourager la plantation d'arbres et la création d'aménagements paysagers sur le boulevard Pie-XI (action 2.3.3).**

En favorisant la création de pôles commerciaux, il sera alors possible de créer des aménagements intéressants distinctifs afin de concentrer l'activité commerciale et de donner une meilleure impression d'unité dans le secteur. La construction de trottoirs, la plantation d'arbres, l'installation de bacs à fleurs et un léger rétrécissement de la chaussée au profit des piétons auront également pour conséquence de maintenir la vitesse des véhicules selon les limites de 50 km/h.

Cette action est complémentaire à celle précédente et a été identifiée prioritaire relativement au thème de l'environnement.

➤ **Proposer une analyse de marché pour l'implantation d'un marché public ponctuel (action 3.1.2).**

La venue éventuelle d'un marché public représente une opportunité d'apporter davantage d'animation. Par contre, une telle initiative se doit d'être planifiée. La formule retenue doit être élaborée. Conjointement avec le Centre local de développement, une analyse de marché permettra de baliser les ouvertures de marché. Bien des questions demeurent sans réponses pour le moment, dont :

- L'offre actuelle de produits d'alimentation par les commerces en place est-elle suffisante?
- Pourrait-on joindre ce marché avec d'autres activités, comme un marché aux puces, des fêtes de quartier ou les activités entourant la fête nationale?

Le lieu de la tenue d'une telle activité est aussi important. Doit-on occuper le vaste espace près du centre sportif ou espérer une association avec un centre commercial actuel qui y verrait l'occasion de varier sa clientèle?

Bref, le conseil de quartier désire faire le point sur la venue éventuelle d'une forme de marché apportant une alternative supplémentaire à une offre commerciale uniformisée.

➤ **Prolonger les trottoirs sur le boulevard Pie-XI (action 7.2.1).**

Cette action fait partie des actions prioritaires identifiées dans la catégorie circulation et transport. Depuis quelques années, la Ville investit dans la construction de trottoirs sur le boulevard Pie-XI et réserve des sommes à cet effet dans le programme triennal d'immobilisations (PTI). Des sections du boulevard ne sont pas encore munies de trottoirs de chaque côté. Par contre, la longueur du boulevard fait en sorte que les secteurs à l'extrême nord ne seront pas munis de trottoirs des deux côtés. La faible largeur des trottoirs de certaines sections a aussi été signalée. Dans un souci de transparence, l'Arrondissement Laurentien pourra faire connaître les échéanciers entourant la construction des trottoirs pour les années à venir.

6.3.2 L'environnement, les arbres et les parcs

➤ **Signaler et prévenir l'insécurité des résidants dans les parcs ou lors d'événements (action 5.2.1).**

Cette action vise à améliorer le sentiment de sécurité prévalant dans les parcs du quartier. Val-Bélair est un quartier de banlieue où la population de jeunes est importante par rapport aux autres quartiers. Il ne faudrait pas confondre ici regroupement d'adolescents dans les parcs et le phénomène de « gang de rue ». Considérant le travail remarquable que fait la maison des jeunes, le conseil de

quartier y est sensible et consent à lui apporter son appui dans la mesure du possible.

La sécurité dans les parcs passe aussi par l'installation d'un éclairage adéquat et la correction des aménagements favorisant un sentiment d'insécurité.



- Identifier les contrevenants qui déchargent des rebuts, des matériaux et des végétaux divers, etc. (action 4.4.2).

Considérant que le territoire de Val-Bélair est vaste, des individus peu scrupuleux, demeurant ou non dans le quartier, déchargent des rebuts de construction ou autres dans des endroits inappropriés comme le long des rues privées peu achalandées. Même s'il existe des lieux prévus à cet effet, le conseil de quartier envisage d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès de la population pour que ces infractions soient signalées le plus rapidement possible afin que la Ville puisse nettoyer les lieux pour éviter leur agrandissement. Les propriétaires de ces terrains vacants devront également être vigilants et apporter des correctifs afin d'en limiter l'accès. L'installation de panneaux indiquant l'interdiction et les amendes liées à ces infractions pourra aussi avoir un effet dissuasif.

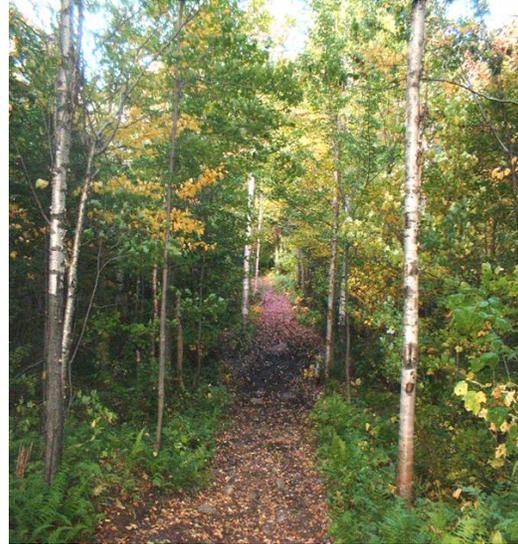
- Favoriser une vigilance dans la protection des parcs, soit en signalant les secteurs érodés, dégradés ou pollués par des déchets (action 4.1.2).

Cette action vient compléter la précédente en matière de pollution. Elle vise davantage une amélioration des secteurs riverains des nombreux ruisseaux présents sur le territoire qui transportent une grande quantité de matériaux naturels ou de déchets. Plusieurs secteurs bordant la rivière Nelson sont occupés par des chalets ou des habitations devenues permanentes. Il importe de voir au bon écoulement des eaux pour prévenir les inondations. Le conseil de quartier regarde la possibilité de procéder à des activités de nettoyage comme il s'en pratique ailleurs sur le territoire de la Ville de Québec. Bien que les nouveaux développements domiciliaires doivent prévoir des bassins de rétention, les

perturbations sur le milieu naturel apportent son lot de circonstances imprévisibles auxquelles il faille remédier, comme la stabilisation des rives ou la construction d'estacades afin de ralentir le débit des eaux au printemps ou lors de fortes pluies.

- **Reconnaître, préserver et mettre en valeur les boisés présentant un intérêt écologique (action 4.3.1).**

Le territoire du quartier de Val-Bélair est couvert par de grands espaces boisés répartis dans différents secteurs dont quelques belles érablières. Le secteur du Mont Bélair est un site privilégié pour la conservation et la mise en valeur. La qualité des autres secteurs en forêt privée est peu connue. Le conseil de quartier est sensible à la conservation ou à des types d'occupation du territoire favorisant la conservation des secteurs boisés présentant un intérêt écologique. Le conseil de quartier aimerait en connaître davantage sur le type de peuplement forestier à préserver.



6.3.3 La sécurité des résidents et la circulation dans les secteurs résidentiels

- **Maintenir un lien entre le conseil de quartier, la Division de la gestion du territoire et la Division du transport (action 7.1.1).**
- **Maintenir le conseil de quartier à l'écoute de la population concernant les observations des citoyens et créer, dans la mesure du possible, des comités liés à la sécurité routière (action 7.1.3).**

Ces deux actions sont complémentaires. Au cours des consultations publiques entourant l'élaboration du Plan directeur de quartier, la question de la sécurité routière était omniprésente. Les sondages reçus et les commentaires ont permis de dresser une liste des points critiques que le conseil de quartier pourra analyser un à un lors de la phase de mise en œuvre. Les interventions proposées vont de l'installation d'arrêts obligatoires, une baisse des limites de vitesse, une plus grande surveillance policière et l'aménagement de rues afin de diminuer la vitesse.



Le conseil de quartier continuera de recevoir les commentaires des citoyens et apprécierait une implication supplémentaire des résidants dans la mise en place de comités spécifiques sur la sécurité routière. Le Service de police est également intéressé à rencontrer les membres du conseil de quartier.

7. LES PROCHAINES ÉTAPES À RÉALISER

Maintenant que le conseil de quartier a adopté cette étape de son Plan directeur de quartier, il reste la phase de mise en œuvre et son suivi. Ce présent document sera adopté à court terme par le conseil d'arrondissement Laurentien et le comité exécutif de la Ville de Québec en prendra acte.

La mise en œuvre sera détaillée dans un rapport interne reprenant toutes les actions et mentionnera quelle division ou quel service de la Ville sera le principal responsable du projet.

Au cours de l'été 2007, la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement Laurentien a transmis, à chaque division et service de la Ville, les actions préconisées par le conseil de quartier afin de sensibiliser les gestionnaires et de valider les actions.

Des fiches techniques reprenant chaque action assureront le suivi à travers le temps. Les chargés de projets pourront y concentrer l'information pertinente pour en faire état autant au conseil de quartier qu'aux divisions et services de la Ville directement ou indirectement concernés.

8. BIBLIOGRAPHIE

- Val-Bélair, hier et aujourd'hui...*, présenté par la Chambre de Commerce de Val-Bélair, 95 pages, 1974.
- «Étude sur les exigences en matière de logement», Agence de logement des forces canadiennes, USS Valcartier., préparé par Avrum Miller & associés, 28 janvier 2000, 73 pages.
- «Étude de faisabilité d'un lien routier entre l'autoroute Henri IV, le boulevard Valcartier et l'autoroute Laurentienne», préparé par Enviram inc. groupe conseil, décembre 1996, 126 pages.
- «Inondation 1987, Étude des causes et solutions, Ville de Val-Bélair», présenté par Gesco inc. experts-conseils, 25 janvier 1988, 15 pages.
- «Étude d'accessibilité à Val-Bélair», préparé par Roche-Deluc, mars 1995.
- DEMERS, Marcel. *La seigneurie de Bélair 1682 – 1996, de Guillaume Bonhomme à nos jours*. Éditeur Marcel Demers, 1996, 109 pages.
- «Planification des fonctions commerciale et administrative», réalisé par Roche Itée, Groupe conseil, mai 1993.
- Le patrimoine de l'arrondissement Laurentien, histoire et paysage*. Groupe de recherches en histoire du Québec, novembre 2004, 47 pages.
- Le patrimoine de l'arrondissement Laurentien, synthèse et recommandations*. Groupe de recherches en histoire du Québec, mars 2005, 28 pages.
- «Plan d'aménagement d'ensemble, Ville de Val-Bélair», présenté par Urbanex, mai 1992, 37 pages.
- «Étude préliminaire de circulation, Ville de Val-Bélair», préparée par Le Groupe-conseil Enviram inc., juillet 1989, 19 pages.
- «Diagnostic de sécurité et identification des problèmes et des besoins», présenté par La Maison des jeunes l'escapade de Val-Bélair, mai 2004, 24 pages.
- «Rapport annuel des activités 2005-2006», présenté par La Maison des jeunes l'escapade de Val-Bélair, 6 juin 2006, 27 pages.

Sources provenant de l'ancienne Ville de Val Bélair

- «Plan d'urbanisme, Ville de Val-Bélair», dossier n° : 3432 2524, avril 1986, 118 pages.
- «Rapport annuel 2004», conseil de quartier de Val-Bélair, 2004, 11 pages.
- «Rapport annuel 2005», conseil de quartier de Val-Bélair, 2005, 13 pages.
- «Guide de participation», conseil de quartier de Val-Bélair, juin 2004, 143 pages.
- Parc Industrielle Val-Bélair*. Service du développement économique, Ville de Val-Bélair, 29 pages, 1998.
- «Guide d'application de la réglementation d'urbanisme», Service d'urbanisme, Ville de Val-Bélair, 17 pages.
- Paroisse de St-Gérard-Magella 1906-1981*. Ville de Val-Bélair, 1981, 76 pages.

Sources provenant de la Ville de Québec (Documents internes)

- Mécanisme de contrôle des phases d'expansion urbaine*. Service d'aménagement du territoire de la communauté urbaine de Québec, 35 pages, mai 1993.
- Espaces d'expression*. La participation des citoyennes et des citoyens à la vie municipale de Québec, service des communications Ville de Québec, mars 2005, 31 pages.
- «Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air», Ville de Québec, 2004, 40 pages.
- «Politique de sécurité urbaine», Ville de Québec, mai 2004, 34 pages.
- «Projet de politique du patrimoine», Ville de Québec, 2006, 36 pages.
- «Politique d'habitation», Ville de Québec, septembre 2005, 59 pages.
- «Politique culturelle», Ville de Québec, février 2005, 47 pages.
- «Plan stratégique de la Ville de Québec 2004-2008», Ville de Québec, mai 2004, 56 pages.

